

allant jusqu'à \$250,000 dans le cas des nouvelles entreprises. La déduction pour expansion a cet avantage qu'elle est accessible aux petites entreprises prospères et non seulement aux nouvelles entreprises, qu'elle s'applique à l'inventaire aussi bien qu'aux immobilisations, et qu'elle ne se prête pas aux abus en encourageant de nouvelles constitutions en société et des reconstitutions, comme le fait la proposition Carter.

Le Livre blanc promet la révision des déductions pour amortissement. J'exhorte le gouvernement à songer à adapter les déductions pour amortissement aux déductions pour expansion que je viens de proposer. J'aurais aimé parler d'autres aspects du Livre blanc. Des frais de représentation, par exemple, où il s'est fait beaucoup d'abus sous le régime actuel, mais où on a raison de vouloir déduire les frais réels de représentation. J'aurais aussi aimé avoir le temps de traiter des effets de l'impôt sur les plus-values accumulées sur des périodes de cinq ans qui ne s'appliquent pas aux placements à l'étranger. Mais en tant que membre du comité du régime fiscal, j'aurais sans doute l'occasion de le faire plus tard. Je remercie le député de Waterloo de son indulgence, monsieur l'Orateur.

AFFAIRES COURANTES

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA LETTRE DE M. SAULNIER AU
PREMIER MINISTRE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser la question de privilège. En réponse aux questions que m'a posées ce matin le très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker) pour savoir si j'avais reçu une lettre de M. Saulnier au sujet de l'activité de la Compagnie des jeunes Canadiens, j'ai répondu par la négative.

En dépit de la remontrance du très honorable représentant, qui signalait que la mémoire peut faire défaut, j'ai néanmoins insisté que j'ignorais l'existence de pareille lettre. J'ai ajouté, cependant, «je ne suis pas au courant de cette lettre, et si elle existait, je ne la cacherais pas».

Monsieur l'Orateur, j'aurais dû suivre les sages conseils du très honorable représentant. En consultant mes dossiers, je constate que M. Saulnier m'a, de fait, écrit le 17 mars dernier à ce sujet. Je tiens à présenter mes excuses, par votre entremise, monsieur l'Orateur, à la Chambre et au très honorable député pour ma réponse erronée. Je tenais à rétablir les faits à la première occasion.

[M. Kaplan.]

Je m'empresse d'ajouter, monsieur l'Orateur, que je ne vois aucun inconvénient à déposer la lettre de M. Saulnier et ma réponse à cette lettre. Mais comme la lettre de M. Saulnier était personnelle et d'ordre confidentiel, je devrai d'abord obtenir son consentement. Je vais tâcher de le joindre au cours de la fin de semaine et de voir si la chose est possible.

J'ajoute en terminant, monsieur l'Orateur, que cette lettre a suivi de près mon entretien du printemps dernier avec M. Saulnier, dont j'ai parlé hier à la Chambre, et c'est à cause de cela peut-être que j'avais confondu les deux.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Comme il est quatre heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) veut invoquer le Règlement?

M. Nowlan: Moi, j'invoque le Règlement.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et moi aussi, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député de Winnipeg-Nord-Centre a la parole.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai dit tout à l'heure, monsieur l'Orateur, que le député de Waterloo (M. Saltsman) était prêt à accepter une période moins longue pour débattre ce bill d'intérêt public. Maintenant que le temps alloué a été réduit à 15 minutes seulement et étant donné que nous avons eu la déclaration du premier ministre (M. Trudeau) que nous devons entendre à cinq heures, mon honorable ami préférerait que nous annullions l'heure consacrée aujourd'hui aux mesures d'initiative parlementaire afin de jouir de tout le temps disponible pour la discussion de son bill à une date ultérieure.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à la suite de la question de privilège du premier ministre (M. Trudeau). Dans sa déposition, M. Saulnier a déclaré hier soir et aujourd'hui, devant le comité parlementaire, qu'il déposerait la lettre qu'il a écrite au premier ministre, mais qu'il retournerait à Montréal pour l'envoyer puisqu'il ne l'avait pas dans ses dossiers. Le premier ministre pourrait très bien prendre contact avec lui durant la fin de semaine, avant ou pendant la partie de la coupe Grey, mais étant donné la déposition de